

N° de l'OMP  
N° MINOS  
N° MINUTE

JURIDICTION DE PROXIMITE PENALE  
REPUBLIQUE FRANCAISE  
Au nom du Peuple Français

JUGEMENT AU FOND

Audience du D [REDACTED] MIL DIX-SEPT  
à NEUF HEURES ET TRENTE MINUTES ainsi constituée :

Mention minute :  
Délivré le :

Juge de proximité :  
Greffier :

A :

Ministère Public :

Copie Exécutoire le :

L'affaire a été renvoyée à ce jour suite aux audiences des  
24/03/2017 à 09:30 à la demande des parties,  
20/01/2017 à 09:30 à la demande des parties ;

A :

Signifié / Notifié le :

Le jugement suivant a été rendu :

A :

ENTRE

Le MINISTERE PUBLIC,

Extrait finance :  
RCP :  
Extrait casier :  
Référence 7 :

D'UNE PART ;

ET

PREVENU

Nom :  
Prénoms :  
Date de naissance :  
Lieu de naissance :  
Filiation :

Demeurant :

Sit. Familiale :  
Profession :

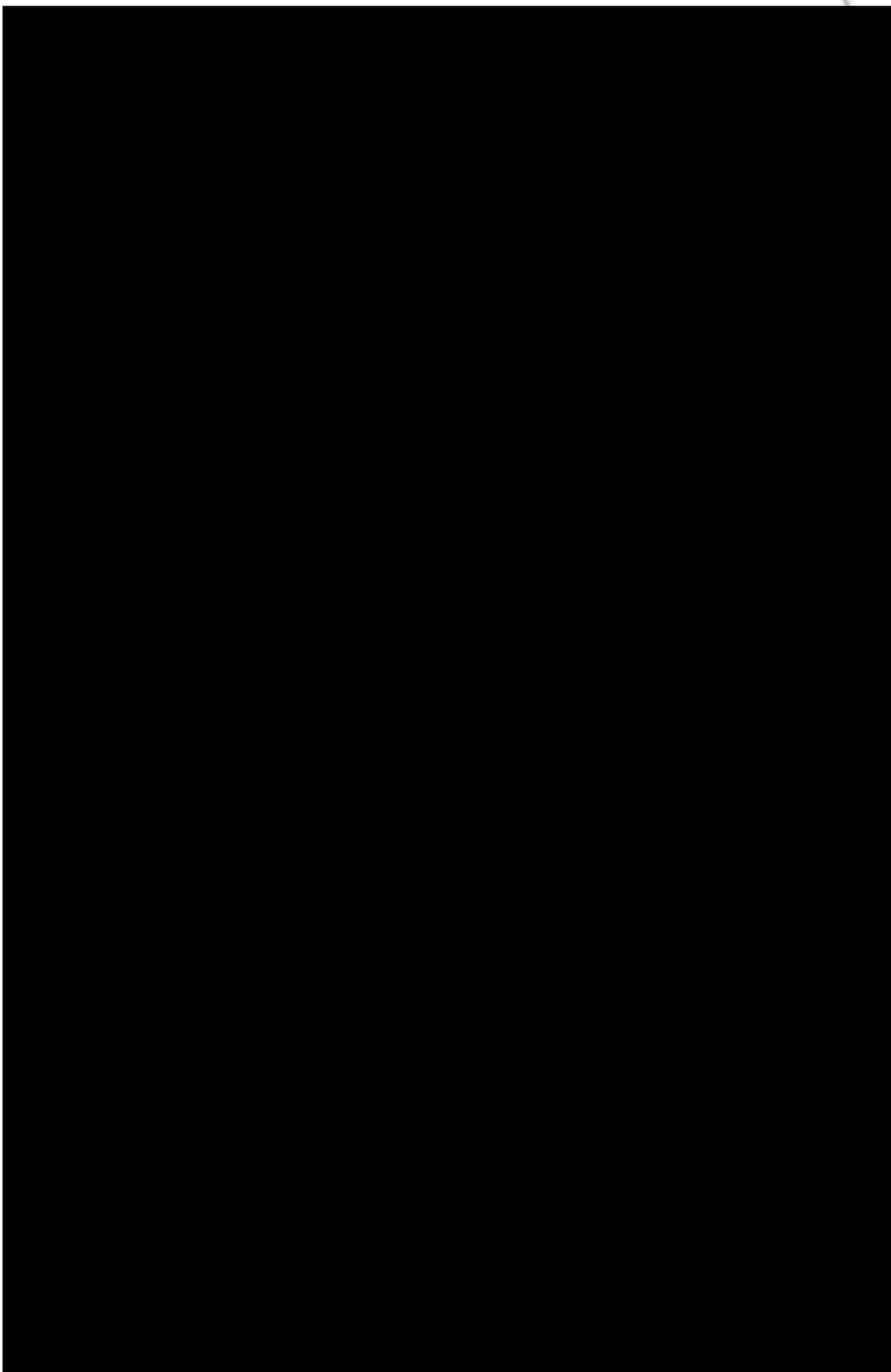
Mode de Comparution :

Prévenu de :

INOBSERVATION, PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE, DE L'ARRET IMPOSE PAR  
UN FEU ROUGE(Code Natinf : 210) avec le véhicule immatriculé AUTRE

D'AUTRE PART ;

PROCEDURE D'AUDIENCE



Sur l'action publique :

DECLARE Monsieur [REDACTED] non coupable pour l'ensemble des faits qui lui sont reprochés ;